

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Séance du vendredi 27 mars 2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept mars l'assemblée régulièrement convoqué le 26 mars 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL, Thierry ROHAT

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane JACQMIN

Objet : Maîtrise d'œuvre assainissement collectif - 2015_012 (votée à 9 voix pour et 2 contre)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de construction d'un réseau d'eaux usées et de sa station de traitement. Vu le montant estimé des travaux, la procédure sera une procédure adaptée selon le nouveau Code des Marchés Publics (article 28). Il propose le déroulement suivant :

Publicité dans un Journal d' Annonce Légales
Choix des candidats
Envoi d'une lettre de consultation aux candidats retenus
Réception des offres des candidats retenus
Négociation avec les candidats

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée pour les travaux de construction d'un réseau d'eaux usées et de sa station de traitement
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette consultation.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces afférentes en particulier celles visées à l'article 118 du Code des Marchés Publics

Objet : Compte Administratif 2014 - 2015_013 (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BELLANGER Damien, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par DREVET Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 28 099.38 | | | 131 481.81 | 28 099.38 | 131 481.81 |
| Opérations exercice | 164 388.78 | 205 640.05 | 289 335.18 | 347 808.22 | 453 723.96 | 553 448.27 |
| Total | 192 488.16 | 205 640.05 | 289 335.18 | 479 290.03 | 481 823.34 | 684 930.08 |
| Résultat de clôture | | 13 151.89 | | 189 954.85 | | 203 106.74 |

| | | | | | | |
|--------------------|-----------|-----------|--|------------|-----------|------------|
| Restes à réaliser | 65 874.87 | | | | 65 874.87 | |
| Total cumulé | 65 874.87 | 13 151.89 | | 189 954.85 | 65 874.87 | 203 106.74 |
| Résultat définitif | 52 722.98 | | | 189 954.85 | | 137 231.87 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte de gestion 2014 - 2015_014 (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DREVET Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Affectation des résultats 2014 - 2015_015 (votée à l'unanimité)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 189 954,85**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 131 481.81 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 112 422.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 58 473,04 |
| Résultat cumulé au 31/12/2014 | 189 954,85 |

| | |
|--|-------------------|
| A.EXCEDENT AU 31/12/2014 | 189 954,85 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporté | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 52 722.98 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 137 231,87 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2014 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2015 - 2015_016 (votée à 8 voix pour et 3 contre)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

Taux de TAXE D'HABITATION : 18,22 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 13,03 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 20,34 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 24,17 %

Objet : Sacristie - Subvention DETR - 2015_017 (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour les travaux de réfection de la couverture de la sacristie, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 25 % du montant HT des travaux et approuve le plan de financement.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet : Future mairie - Subvention DETR mobilier - 2015_018 (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour l'acquisition de matériel de bureau destiné à équiper la future mairie, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 55 % du montant HT de l'acquisition et approuve le plan de financement.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Mobilier urbain

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des bornes de propreté pour l'hygiène canine ainsi que des cendriers bornes étouffoirs.

Le Conseil Municipal refuse la proposition du Maire, propose de distribuer un courrier aux habitants concernant les déjections canines et d'installer des pots remplis de sable devant l'entrée des bâtiments recevant du public.

Objet : Occupation de la salle pour des manifestations culturelles - 2015_019

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est sollicité pour des occupations de la salle polyvalente pour des manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la gratuité des occupations de la salle pour des manifestations culturelles.

Courrier de la SCI de la Croix Blanche

Le Conseil Municipal décide de concéder à la SCI de la Croix Blanche deux places de stationnement sur le domaine privé communal pour permettre de valider la création de deux logements supplémentaires.

Objet : Alarme incendie école - 2015_021 (votée à l'unanimité)

Monsieur Thierry ROHAT, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part à la délibération.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la sirène de l'alarme incendie n'est pas suffisamment puissante pour qu'elle soit entendue dans les salles de classe.

Après avoir pris connaissance des devis obtenus pour l'installation d'un système performant et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre établie par Monsieur Thierry ROHAT pour un montant TTC de 1509,76 €.

Questions diverses :

Le Maire donne lecture du courrier de l'ARS concernant l'étude d'acoustique effectuée à la salle polyvalente.

Virginie DUMAS donne des informations sur le retrait de la Communes d'Etampes du SIVU de la Picoterie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 13/04/2015 à 20 h 15.

La commission des finances se réunira le même jour à 18 h 30.

La séance est levée à 21 heures 45.